Création entreprise

Par Gerard76
Bonjour j'aimerais savoir si je peux être apprenti de ma propre société
Par Isadore
Bonjour,
Et qui serait votre tuteur ?

Dans certains cas, il est possible de cumuler le statut de salarié et d'associé d'une société. Cependant, cela ne concerne généralement que des associés minoritaires n'ayant pas de rôle dans la gestion.